

Mécanisme de l'achat préférentiel – dans le cadre des enchères de GOs de biogaz en France

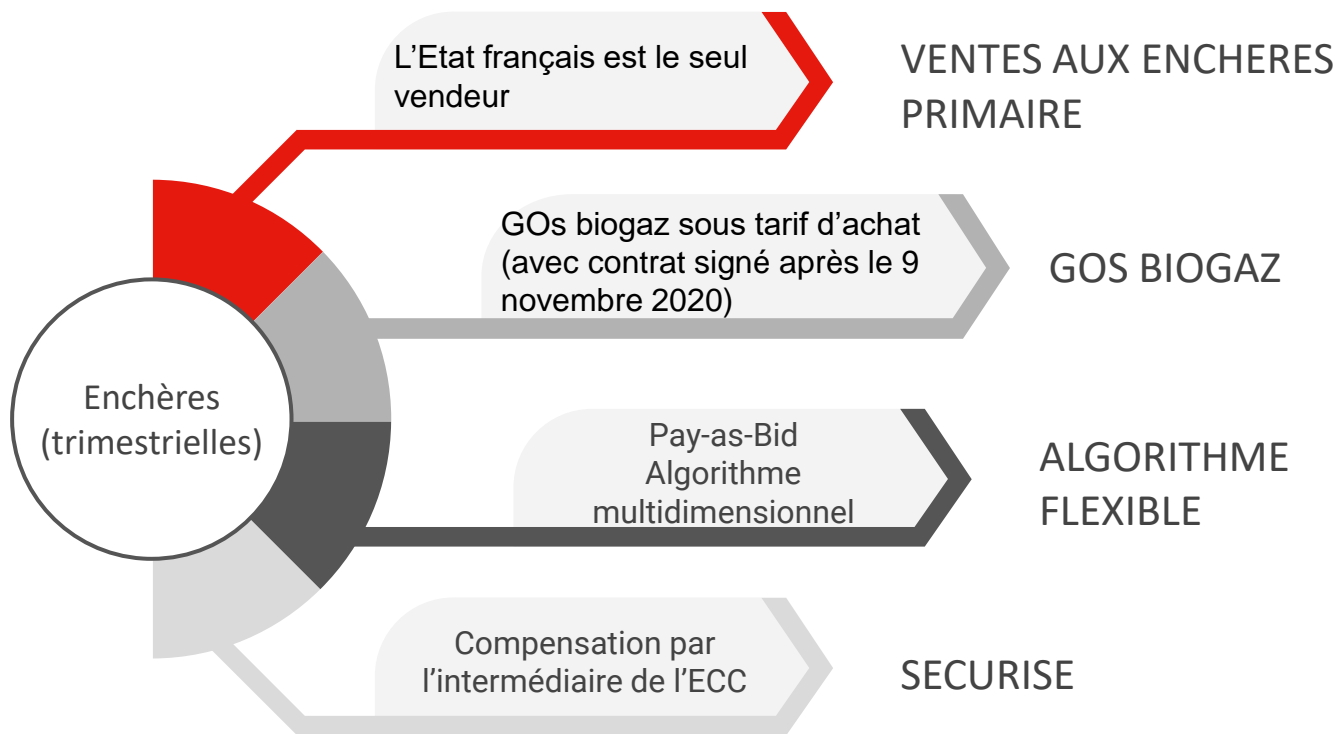
19 novembre 2024

Agenda

- **Enchères de GOs de biogaz en France - généralités**
- Déroulement d'une séance d'enchère
- Focus sur l'achat préférentiel
- Tarifs d'accès aux services
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Enchères de GOs de biogaz en France – généralités (1/2)

Enchère suivant le modèle de l'enchère française pour les GOs électricité



Enchères de GOs de biogaz en France – généralités (2/2)

Produits négociables - Dimensions

Les produits mis en vente à l'enchère sont définis en croisant les 2 dimensions suivantes :

- EU ETS / non EU ETS

- **EU ETS** : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associée à la production du biogaz n'a pas été comptabilisée et pourra être comptabilisée dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS)*
- **non EU ETS** : la réduction des émissions de GES associée à la production de biogaz a déjà été comptabilisée et ne pourra pas faire l'objet d'un double comptage dans un autre dispositif

- Installation certifiée durable / installation non certifiée durable

- **Installation certifiée durable** : l'installation d'où proviennent les GOs est certifiée par un système volontaire conformément aux exigences de la RED II et est susceptible de délivrer une preuve de durabilité (PoS), nécessaire pour la déduction des quotas de carbone dans le cadre de l'ETS
- **Installation non certifiée durable** : l'installation d'où proviennent les GOs n'est pas certifiée par un système volontaire conformément aux exigences de la RED II et n'est pas susceptible de délivrer une PoS

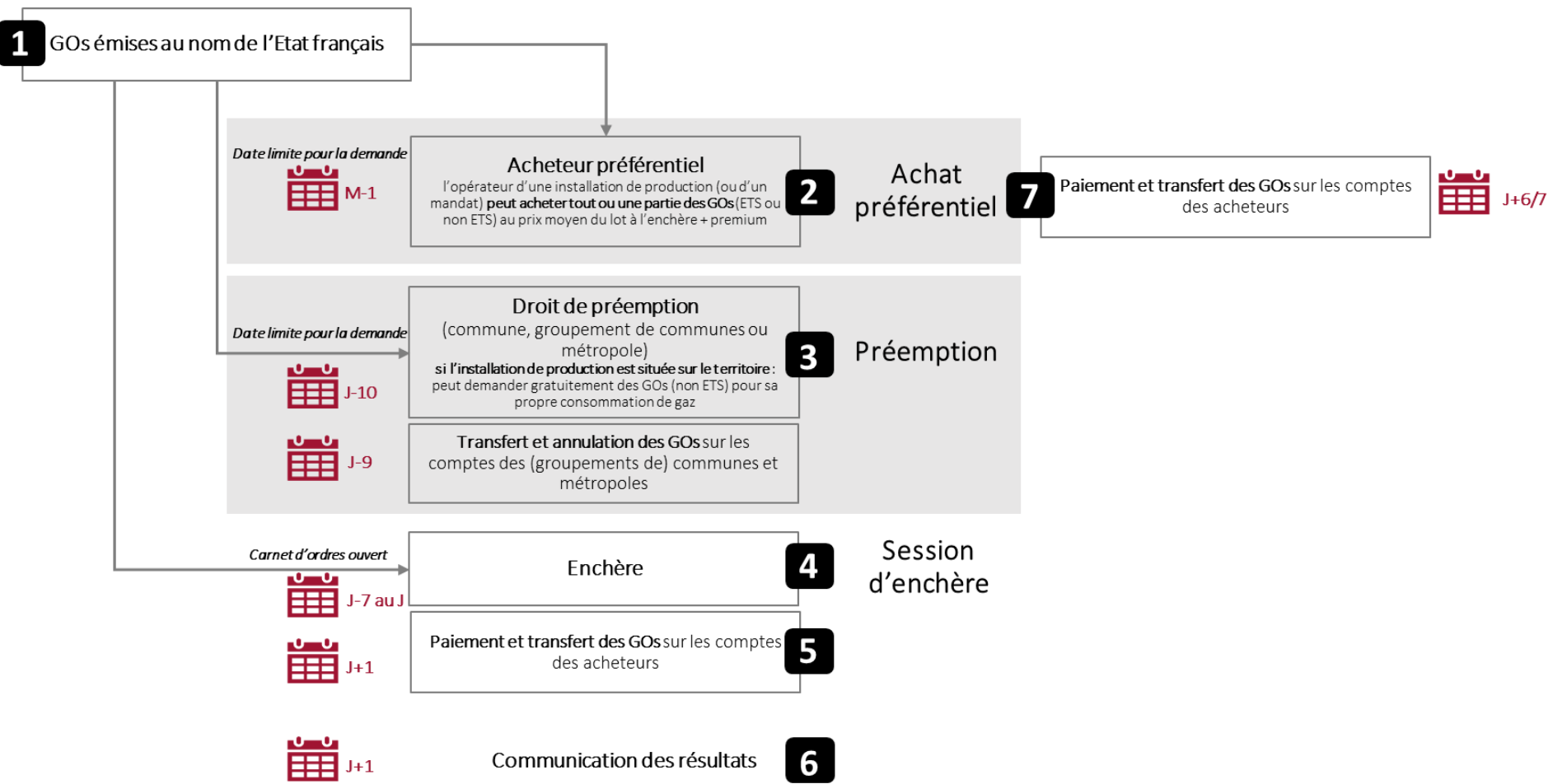
* d'autres critères et la soumission d'un PoS sont nécessaires pour être pris en compte dans l'EU ETS

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- **Déroulement d'une séance d'enchère**
- Focus sur l'achat préférentiel
- Tarifs d'accès aux services
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Déroulement d'une séance d'enchère

Aperçu général



Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- Déroulement d'une séance d'enchère
- **Focus sur l'achat préférentiel**
- Tarifs d'accès aux services
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Focus sur l'achat préférentiel

Conditions – Etape 1 : Ouverture du compte sur le Registre

Afin de bénéficier de l'achat préférentiel, l'exploitant (ou son mandataire) doit être

1. Détenteur d'un compte sur le Registre National des GOs de biogaz :

- I. Veuillez contacter le service clientèle d'EEX pour obtenir les documents d'admission : go-gaz@powernext.com ou télécharger le dossier d'admission [ici](#)
- II. Documents spécifiques au Registre :
 - I. les Conditions Générales du Registre (STCs)
 - II. le KYC (Know Your Customer) d'EEX
 - III. le dossier d'admission G01
- III. Renvoyer les documents à EEX
- IV. Lorsque le dossier est complet, EEX envoie le login et le mot de passe qui seront utilisés pour se connecter à la partie sécurisée du site web.

Focus sur l'achat préférentiel

Conditions – Etape 2 : Devenir Membre de l'enchère

Afin de bénéficier de l'achat préférentiel, l'exploitant (ou son mandataire) doit être

2. Membre de l'enchère :

- I. Veuillez contacter le service clientèle d'EEX pour obtenir les documents d'admission : go-gaz@powernext.com
- II. Documents spécifiques à l'enchère :
 - I. le formulaire KYC (Know Your Customer) d'ECC si non membre d'ECC
 - II. le dossier d'adhésion G01
 - III. le contrat signé avec ECC ou un Membre Compensateur:
 - I. Licence de compensation directement avec ECC (si Membre est son propre compensateur)
 - i. Accord de Membre Compensateur ou de Membre Non-Compensateur (si Membre a recours à un Membre Compensateur d'ECC)
 - ii. Convention avec ECC (si Membre a souscrit au modèle du « Direct Clearing Participant »)
 - IV. la Convention d'Accès signée acceptant les Conditions Générales de l'Enchère
+ lettre d'engagement signée (Annexe 1 ou 2)

Focus sur l'achat préférentiel

Signature de la lettre d'engagement

- Dans la Convention d'Accès :
 - **Annexe 1 si Membre sans mandat**
 - **Annexe 2 si Membre mandaté**
- **Offre ferme d'achat de tout ou partie de GOs (EU ETS ou non EU ETS) pour la/les installation(s) de production spécifiée(s) dans la lettre d'engagement**
- **Si pas précisé : toutes les GOs seront incluses par défaut (à ajusté jusqu'à un mois avant chaque jour d'enchère).**
- **A indiquer :**
 - le numéro de contrat d'achat de l'/des installation(s) de production concernée(s)
 - la période de production sur laquelle vous vous souhaitez engager (**au minimum un an**)
- **A fournir : un document prouvant le rôle d'exploitant de l'installation de production**

Une fois signé, il est impossible de renoncer à l'engagement d'acquérir les GOs.

Focus sur l'achat préférentiel

Déroulement d'une séance d'enchère

- **(M-1)** : Date limite pour la demande d'achat préférentiel – les GOs sont réservées sur un sous-compte de l'Etat Français, ne sont pas mises aux enchères
- **(J)** : Tenue de l'enchère
 - Appariement des ordres à 12am
- **(J+1)** : Le prix moyen par lot basé sur le résultat de l'enchère (**J**) sont communiqués aux Membres de l'enchère.
 - **Prix à payer par l'acheteur préférentiel : prix moyen du lot aux enchères + premium de 30%**
 - Si pas de prix pour le lot : prix moyen global de l'enchère
 - Si pas de prix moyen global de l'enchère : prix moyen global de l'enchère précédente
- **(J+2)** : ECC lance le processus de compensation (demande de paiement à l'acheteur préférentiel)

Focus sur l'achat préférentiel

Déroulement d'une séance d'enchère

- **(J+6 à 8h CET)** : Date limite pour le règlement pour l'achat préférentiel
 - **Au cas de non-paiement** : les GOs ne sont pas délivrées, mais remises à l'enchère suivant hors mécanisme d'achat préférentiel et **le titulaire de compte ne peut plus participer à l'enchère pendant la durée d'un an**
- **(J+7 jusqu'à 17h CET au plus tard)** : EEX envoie les GOs sur le compte de l'acheteur préférentiel

Focus sur l'achat préférentiel

Exemple : enchère en février 2025

- **(05/01)** : Date limite pour la demande d'achat préférentiel
- **(05/02)** : Tenue de l'enchère
- **(06/02)** : Les résultats sont communiqués aux Membres de l'enchère
- **(07/02)** : ECC lance le processus de compensation
- **(13/02)** : Date limite pour le règlement pour l'achat préférentiel
- **(14/02)** : EEX envoie les GOs sur le compte de l'acheteur préférentiel

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- Déroulement d'une séance d'enchère
- Focus sur l'achat préférentiel
- **Tarifs d'accès aux services**
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Tarifs d'accès aux services (1/2)

Enchère

Désignation	Prix forfaitaire en €HT
Tarif annuel d'accès aux enchères facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur et par an	3 000*
Transferts des GOs du compte de la DGEC vers l'acheteur (par GO, facturé à l'acheteur)	0,02

* Pour 2024, le tarif annuel sera de 750 euros, soit un quart du tarif car une seule enchère aura lieu en 2024 au lieu de 4.

Tarifs d'accès aux services (2/2)

Registre

Désignation	Prix forfaitaire en €HT
Tarif annuel de tenue de compte facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par utilisateur et par an	1 000
Tarif annuel d'association à un compte utilisateur d'une installation de production ne faisant pas l'objet d'un contrôle par un organisme agréé facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par installation de production associée au compte utilisateur et par an	1 000
Tarif annuel d'association à un compte utilisateur d'une installation de production faisant l'objet d'un contrôle par un organisme agréé facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par installation de production associée au compte utilisateur et par an	250
Tarif d'émission d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, facturé au demandeur	0,02
Tarif de transfert d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, ou certificat, facturé au demandeur du transfert	0,02
Tarif d'utilisation d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, facturé au demandeur de l'utilisation	0,01

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- Déroulement d'une séance d'enchère
- Focus sur l'achat préférentiel
- Tarifs d'accès aux services
- **Evénements à venir et informations supplémentaires**
- Q&A

Calendrier des enchères

Prochaines enchères des GOs de biogaz

Mois d'enchère	Mois de production	Date limite pour la demande d'achat préférentiel	Tenue de l'enchère
Février 2025	Juillet à Septembre 2024	05/01/25	05/02/25
Mai 2025	Octobre à Décembre 2024	06/04 25	06/05/25
Août 2025	Janvier à Mars 2025	06/07/25	06/08/25
Novembre 2025	Avril à Juin 2025	05/10/25	05/11/25

Informations supplémentaires

Le site web d'EEX

Registre des Garanties d'Origine du Biogaz

- Processus d'admission

Enchères de Garanties d'Origine de biogaz :

- Cahier des Charges relatif à la mise aux enchères des GOs de biogaz – approuvé
- Conditions Générales – enchères de GOs de biogaz

Des questions ?

Contactez-nous

› eex group



Lena Müller-Lohse
Business Developer

Tel: +33 6 80 48 88 13
Email: lena.mueller-lohse@eex.com



Adrien Calvez
Expert Customer Care

Tel: +33 1 70 36 33 49
Email: adrien.calvez@eex.com



Aude Filippi
Director Business Development
Gas & Sustainability Markets

Tel: +33 6 80 41 02 88
Email: aude.filippi@eex.com

EEX Customer Care

E-Mail : go-gaz@powernext.com